

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 842

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

ARTICLE 6

I. – À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« avis »,

insérer les mots :

« non contraignant ».

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inscrit exactement dans la même logique que le précédent amendement et vise à limiter l'ingérence de l'intercommunalité dans le secteur du tourisme.